

La prévention de janvier à août 2005

AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

■ Se reporter au Dossier statistique p. III

C'est une constante, la prévention constitue une priorité forte pour le Tribunal, comme en témoigne le nombre des convocations. D'ailleurs, depuis 2004, celles-ci sont aussi nombreuses que les ouvertures de procédures collectives.

De janvier à août 2005, 2 805

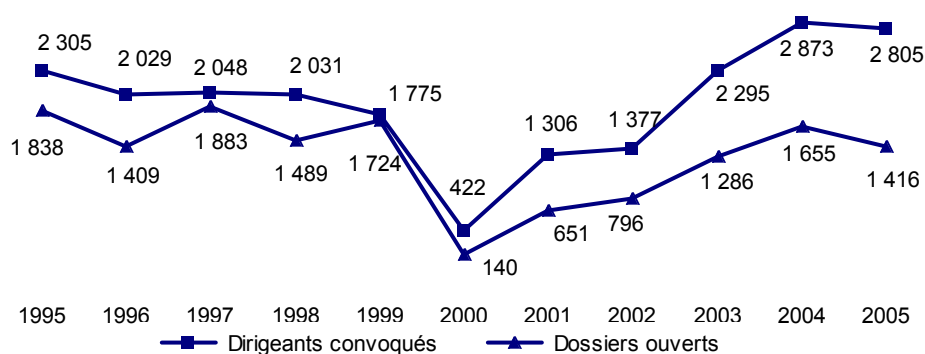
dirigeants ont été convoqués aboutissant à l'ouverture de 1 416 dossiers.

Par rapport à la même période de l'année précédente, on constate à la fois une stabilisation du nombre des convocations (-2 %) et une diminution du nombre de

dossiers ouverts (-14 %).

À l'issue des entretiens, il ressort qu'une entreprise sur quatre se trouve en cessation de paiements et doit déposer son bilan. Si elle ne le fait pas spontanément, le tribunal se saisira d'office.

NOMBRE DE DIRIGEANTS CONVOQUÉS ET NOMBRE DE DOSSIERS OUVERTS DEPUIS 1995
(période de janvier à août)



Source : OCED, Graphique établi à partir des données fournies par le Tribunal de commerce de Paris (Cf. Dossier statistique).

Les défaillances d'entreprises de janvier à août 2005

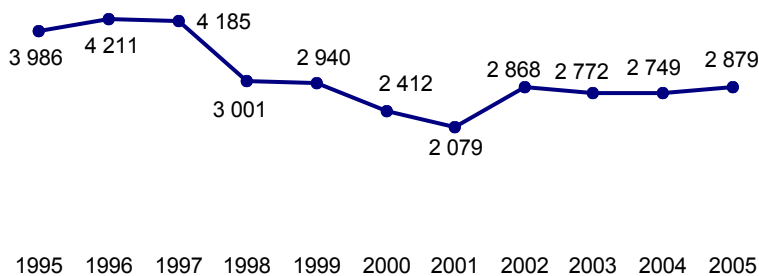
AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

■ Se reporter au Dossier statistique p. IV et V

Après une relative stabilité, le nombre des ouvertures de procédures collectives augmente de nouveau à Paris (+ 5 %), pour les huit premiers mois de 2005 par rapport à la même période de 2004.

Cette progression qui s'inscrit dans la tendance générale de hausse des défaillances observée* par l'INSEE (+ 4,3 % sur un an) ou la SFAC doit être relativisée, car à fin 2005 le nombre des procédures ouvertes est proche de celui observé à fin 2004. Néanmoins, elle traduit, certes avec un décalage, ce que les indicateurs de santé des entreprises franciliennes mettent en exergue depuis 2 ans : une situation financière moins bonne à Paris et dans sa petite couronne que dans le reste de la France. L'enquête de conjoncture menée par la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP), note une dégradation nette de la plupart des indicateurs observés. Ainsi, l'indicateur synthétique de la CCIP permettant de suivre l'évolution de la situation des PME se réduit de 4 points pour cette période.

Graphique 1
LES OUVERTURES DE PROCÉDURES COLLECTIVES DEPUIS 1995
(période de janvier à août)



Source : OCED, Graphique établi à partir des données fournies par le Tribunal de commerce de Paris (Cf. Dossier statistique).

MODE DE SAISINE

Alors que les saisines d'office régressent (- 15 %), contrairement à la tendance générale, et que les déclarations de cessation des paiements (DCP) sont stables (- 1 %), les assignations (+ 20 %) sont beaucoup plus nombreuses. On peut supposer que les dettes fiscales et sociales ont atteint des seuils qui ne permettent plus aux créanciers publics d'attendre ; cette situation vient

confirmer le constat des difficultés financières rencontrées par les entreprises, notamment les plus petites.

RÉGIME DES PROCÉDURES

Pour la troisième année consécutive, les défaillances touchant les entreprises moyennes connaissent un net recul : 39 de janvier à août 2005 au lieu de 65 pour la même période de 2004 et 78 pour 2003. Une certaine accalmie semble donc se dessiner pour cette catégorie d'entreprises.

ISSUE DES PROCÉDURES

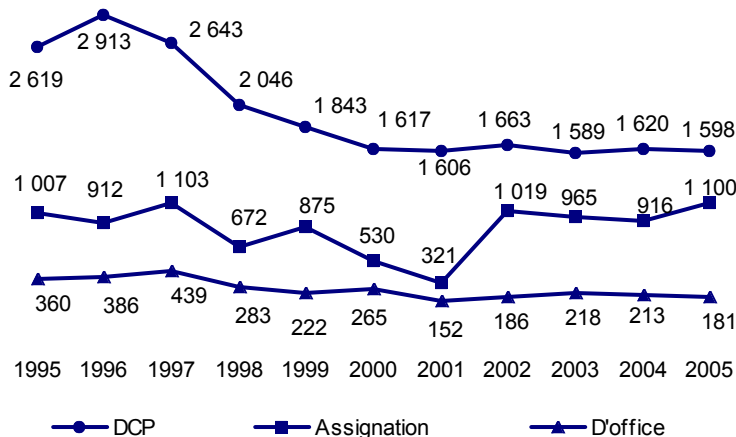
Le nombre des plans de continuation augmente alors que celui des plans de cession diminue, on retrouve ainsi les évolutions passées.

Au total, le taux de redressement pour les 8 premiers mois de 2005 est identique à celui de 2004 : 5,1 %. De manière constante, ce taux est le plus faible de la circonscription géographique de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP).

* V. informations rapides, série Défaillance d'entreprises n°299, 24 octobre 2005.

V. aussi, le site de EULER HERMES SFAC (www.euler-hermes.com/france) dans la rubrique France, Actualités et parutions.

Graphique 2
LES PROCÉDURES SELON LA SAISINE DEPUIS 1995
(période de janvier à août)



Source : OCED, Graphique établi à partir des données fournies par le Tribunal de commerce de Paris (Cf. Dossier statistique).

A U T R I B U N A L D E C O M M E R C E D E N A N T E R R E

■ Se reporter au Dossier statistique p. VI et VII

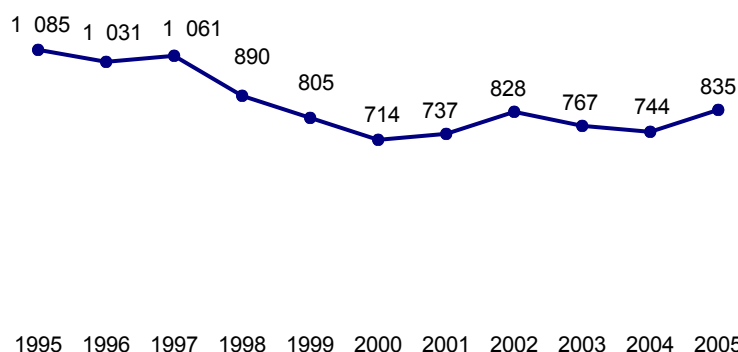
Les ouvertures de procédures collectives ont augmenté de 12 % pour les deux premiers quadrimestres 2005, retrouvant les niveaux enregistrés à la fin des années 90. Cette augmentation est plus de deux fois supérieure à celle enregistrée à Paris et dans l'ensemble de la France. Là encore, il faut tempérer cette observation : le Tribunal a annoncé, lors de l'audience solennelle de rentrée, une croissance de 4 % seulement pour l'ensemble de l'année 2005.

Le phénomène traduit néanmoins le fait que les entreprises ont attendu, le plus longtemps possible, avant de saisir le Tribunal, alors que leur situation se dégradait depuis de nombreux mois. Le nombre croissant des assignations et des saisines d'office vient confirmer cette situation (v. infra).

MODE DE SAISINE

Le nombre total des affaires nouvelles* arrivées devant le Tribunal de janvier à août apparaît stable (+ 1 %). Cette stabilité d'ensemble cache en fait deux mouvements contraires : d'une part, une forte diminution des DCP (- 12 %) et, d'autre part, une augmentation de même

Graphique 1
LES OUVERTURES DE PROCÉDURES COLLECTIVES DEPUIS 1995
(période de janvier à août)



Source : OCED, Graphique établi à partir des données fournies par le Tribunal de commerce de Nanterre (Cf. Dossier statistique).

ampleur des assignations (+ 11 %). Pour la première fois depuis 1995 le nombre des assignations est supérieur au nombre des DCP. Quant aux saisines d'office (61 au lieu de 38), leur nombre continue à croître.

RÉGIME DES PROCÉDURES

Les procédures de redressement ouvertes au titre du régime général sont un peu plus nombreuses : 27 pour les huit premiers mois de 2005 au lieu de 21 pour la même période de 2004.

À l'inverse, les procédures de redressement ouvertes au titre du régime simplifié ont

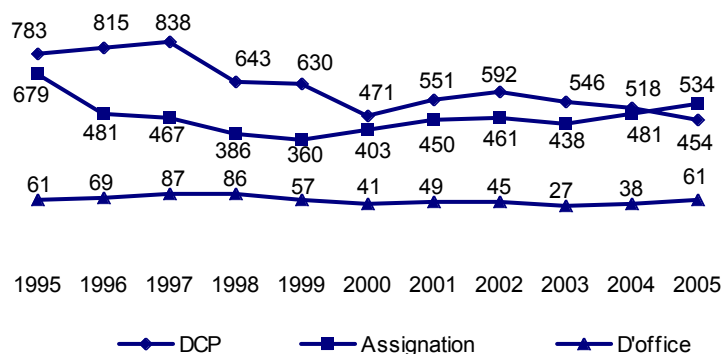
légèrement diminué : 72 de janvier à août 2005, au lieu de 78 sur la même période de 2004.

ISSUE DES PROCÉDURES

Les entreprises venant tardivement au Tribunal, souvent contraintes par leurs créanciers, ont peu de chance de se redresser. Ainsi, les liquidations judiciaires immédiates ont augmenté plus vite (+ 14 %) que l'ensemble des ouvertures. Les plans de redressement, par continuation ou par cession, acceptés par le Tribunal étant moins nombreux pour les huit premiers mois de 2005 (55) qu'en 2004 (70), le taux de redressement de la période passe à 6,5 %, perdant près de 3 points.

Le taux de redressement enregistré à Nanterre, traditionnellement le plus élevé de la circonscription géographique de la CCIP, est, pour la période analysée, devenu proche de ceux constatés pour les trois autres Tribunaux de commerce.

Graphique 2
LES PROCÉDURES SELON LA SAISINE DEPUIS 1995
(période de janvier à août)



Source : OCED, Graphique établi à partir des données fournies par le Tribunal de commerce de Nanterre (Cf. Dossier statistique).

* Pour le Tribunal de commerce de Nanterre, les données disponibles ont trait à l'ensemble des affaires nouvelles qu'elles aboutissent ou non à un jugement d'ouverture de procédure collective. Ainsi, lorsqu'un créancier assigne une entreprise, le Tribunal vérifie le bien-fondé de l'assignation avant de déclarer l'entreprise en redressement ou en liquidation judiciaire.

A U TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOBIGNY

■ Se reporter au Dossier statistique p. VIII et IX

Comme en 2004, le nombre des ouvertures de procédures collectives augmente, mais à un rythme plus soutenu (+ 16 % au lieu de 7 %). Alors que depuis 1995, les défaillances avaient eu tendance à être moins fréquentes à Bobigny, la situation semble se retourner.

De plus, c'est l'augmentation la plus forte enregistrée dans la circonscription géographique de la CCIP (3 fois plus qu'à Paris).

Comment expliquer une tel phénomène ?

Dans le contexte économique actuellement peu favorable, les entrepreneurs ont certainement trop tardé à venir au Tribunal, dans l'espoir toujours repoussé d'une reprise.

MODE DE SAISINE

À l'examen des affaires nouvelles* portées devant le Tribunal, on constate que leur nombre croit encore plus vite que celui des ouvertures de procédures (+ 20 %), laissant augurer une augmentation sensible pour la fin 2005 et le début 2006.

Cette progression provient pour l'essentiel de celle des saisines d'office dont le nombre a été multiplié par 4. Ce mode de saisine, qui s'était réduit de janvier 2002 à août 2004, devrait enregistrer un niveau

record pour 2005 (de 400 à 500 procédures). Il est devenu aussi fréquent que les DCP, situation particulièrement préoccupante.

De manière parallèle, on constate une baisse du nombre des DCP (- 6 %), traduisant bien la tendance des entrepreneurs à déposer tardivement leur bilan.

RÉGIME DES PROCÉDURES

Rares sont les procédures relevant du régime général : 13 de janvier à août 2005.

Le nombre des procédures de redressement ouvertes au titre du régime simplifié a augmenté moins vite que l'ensemble des ouvertures (+ 10 %).

ISSUE DES PROCÉDURES

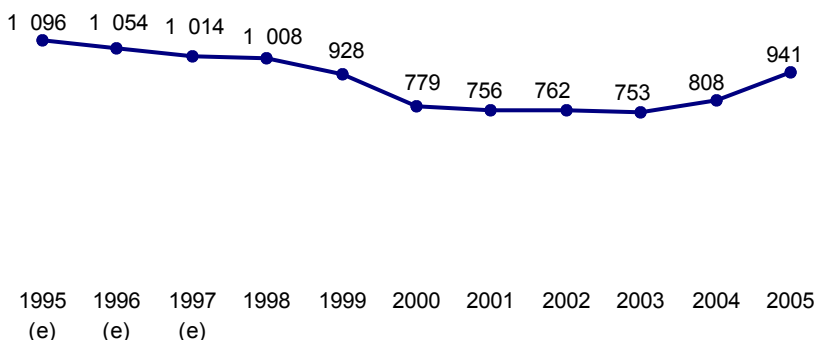
En contrepartie de la progression plus lente des redressement judiciaires, les liquidations immédiates enregistrent une croissance (+ 20 %) plus forte que celle de l'ensemble des procédures. Un grand nombre d'entreprises sont donc arrivées exsangues devant le Tribunal, confirmant la tendance des entrepreneurs à attendre avant de saisir le Tribunal.

Parmi les entreprises relevant d'une procédure de redressement, 1 sur 4 bénéficiera, *in fine*, d'un plan de redressement, de préférence par continuation : cette situation est stable.

Néanmoins, le **taux de redressement** de la période se réduit, en raison de l'augmentation du nombre des procédures, pour passer à **6,4 %**, taux le plus faible de la période 1995-2005 pour le Tribunal.

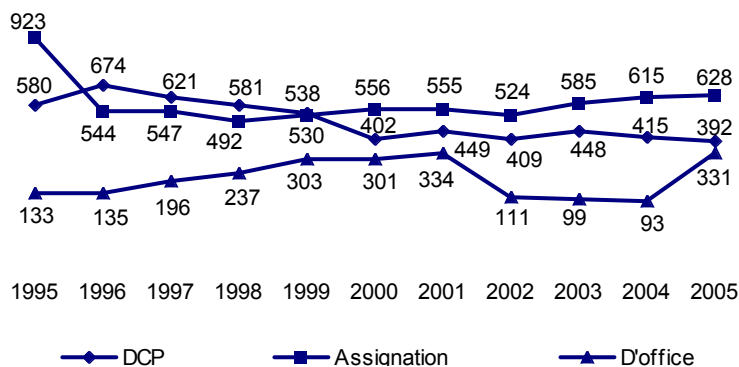
* Pour le Tribunal de commerce de Bobigny, les données disponibles ont trait à l'ensemble des affaires nouvelles qu'elles aboutissent ou non à un jugement d'ouverture de procédure collective. Ainsi, lorsqu'un créancier assigne une entreprise, le Tribunal vérifie le bien-fondé de l'assignation avant de déclarer l'entreprise en redressement ou en liquidation judiciaire.

Graphique 1
LES OUVERTURES DE PROCÉDURES COLLECTIVES DEPUIS 1995
(période de janvier à août)



Source : OCED, Graphique établi à partir des données fournies par le Tribunal de commerce de Bobigny (Cf. Dossier statistique).

Graphique 2
LES PROCÉDURES SELON LA SAISINE DEPUIS 1995
(période de janvier à août)



Source : OCED, Graphique établi à partir des données fournies par le Tribunal de commerce de Bobigny (Cf. Dossier statistique).

AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRÉTEIL

■ Se reporter au Dossier statistique p. X et XI

Le nombre des procédures collectives a augmenté pour les huit premiers mois de 2005 (+ 3 %). C'est l'augmentation la plus faible enregistrée dans la circonscription de la CCIP.

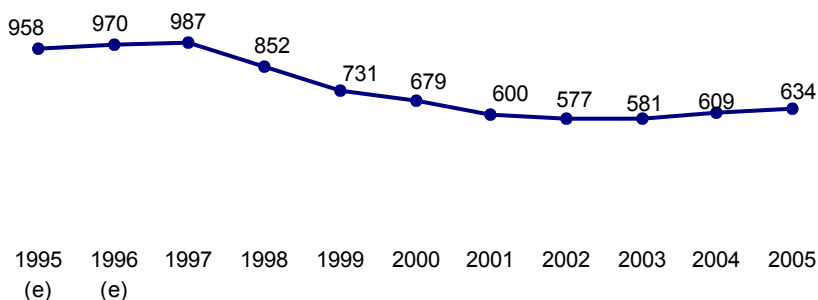
Cette relative stabilité, comparée aux progressions enregistrées à Nanterre et Bobigny, s'explique par deux mouvements contraires : une forte augmentation des procédures au premier quadrimestre (+ 8 %), du même ordre que celles enregistrées dans les autres Tribunaux, et une diminution au second (- 4 %).

MODE DE SAISINE

La progression des ouvertures provient principalement de la **forte croissance des assignations (+ 14 %)** et de celle des **saisines d'office, peu nombreuses.** À l'inverse, les DCP diminuent (- 6 %).

Ces résultats viennent, comme un leitmotiv, confirmer, d'une part, la mauvaise situation financière des entreprises et, d'autre part, leur tendance à attendre avant de déposer le bilan.

Graphique 1
LES OUVERTURES DE PROCÉDURES COLLECTIVES DEPUIS 1995
(période de janvier à août)



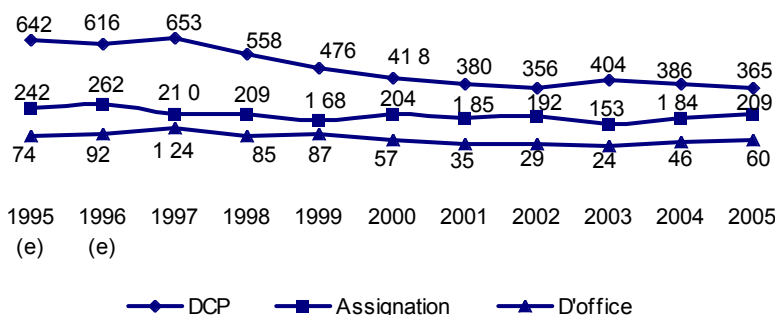
Source : OCED, Graphique établi à partir des données fournies par le Tribunal de commerce de Créteil (Cf. Dossier statistique).

RÉGIME DES PROCÉDURES

Fait constant, **peu de procédures sont ouvertes au titre du régime général** (de une à trois par mois).

Les **procédures de redressement ouvertes sur régime simplifié sont stables**, signe que pour un grand nombre d'entreprises arrivant en procédure collective, la situation est irrémédiablement compromise.

Graphique 2
LES PROCÉDURES SELON LA SAISINE DEPUIS 1995
(période de janvier à août)



ISSUE DES PROCÉDURES

Parmi les entreprises bénéficiant d'une procédure de redressement, 6 sur 10 seront liquidées à l'issue d'une période d'observation.

Les plans de redressement arrêtés de janvier à août 2005 (55) sont plus nombreux que ceux arrêtés sur la même période de 2004 (41).

Par voie de conséquence, le **taux de redressement, augmente pour s'établir à 8,7 %.**

C'est, pour la première fois, le taux le plus élevé de la circonscription géographique de la CCIP.

Source : OCED, Graphique établi à partir des données fournies par le Tribunal de commerce de Créteil (Cf. Dossier statistique).